



**PREMIER RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

Deuxième session de la  
57<sup>e</sup> législature du  
Nouveau-Brunswick

le 7 juin 2012

**COMPOSITION DU COMITÉ**

L'hon. D. Graham, président  
M. Urquhart, vice-président  
M. C. Landry  
L'hon. P. Robichaud  
L'hon. M<sup>me</sup> Blais, c.r.

M. B. Macdonald  
M. Betts  
M. Fraser  
M. D. Landry  
M. Melanson

le 7 juin 2012

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative demande à présenter son premier rapport.

À une réunion du comité tenue le 26 janvier 2012, M<sup>me</sup> Loredana Catalli Sonier, c.r., a fait part de sa décision de prendre sa retraite à titre de greffière de l'Assemblée législative.

M<sup>me</sup> Catalli Sonier a entamé sa carrière à l'Assemblée législative en 1985 en tant que greffière adjointe à la procédure. Elle a été nommée greffière de l'Assemblée législative le 30 novembre 1993 sur résolution de la Chambre.

Le comité tient à exprimer sa sincère gratitude à M<sup>me</sup> Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative, pour son professionnalisme, son don de soi et l'exercice exemplaire de ses fonctions au service de l'Assemblée législative et de la province.

Le greffier ou la greffière, fonctionnaire permanent de premier rang de l'Assemblée législative et autorité principale en matière de droit, d'usages et de privilèges du Parlement, a notamment pour fonction de conseiller le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et usages de la Chambre. Cette personne est aussi chargée de l'administration générale de l'Assemblée législative et fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Elle sert tous les parlementaires équitablement, peu importe leur allégeance politique, et doit agir avec impartialité et discrétion.

À une réunion que le comité a tenue le 4 avril 2012, le comité a convenu que Donald J. Forestell, principal greffier adjoint de la Chambre et greffier aux comités, possède les qualifications requises pour être le prochain greffier de la Chambre, sans compter ses 19 ans d'expérience en procédure parlementaire.

En conséquence, le comité recommande à la Chambre que Donald J. Forestell soit nommé greffier de l'Assemblée législative et assume ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le vice-président du comité,

---

Carl Urquhart,  
vice-président de la Chambre